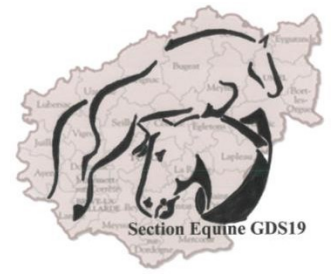


16/09/2024



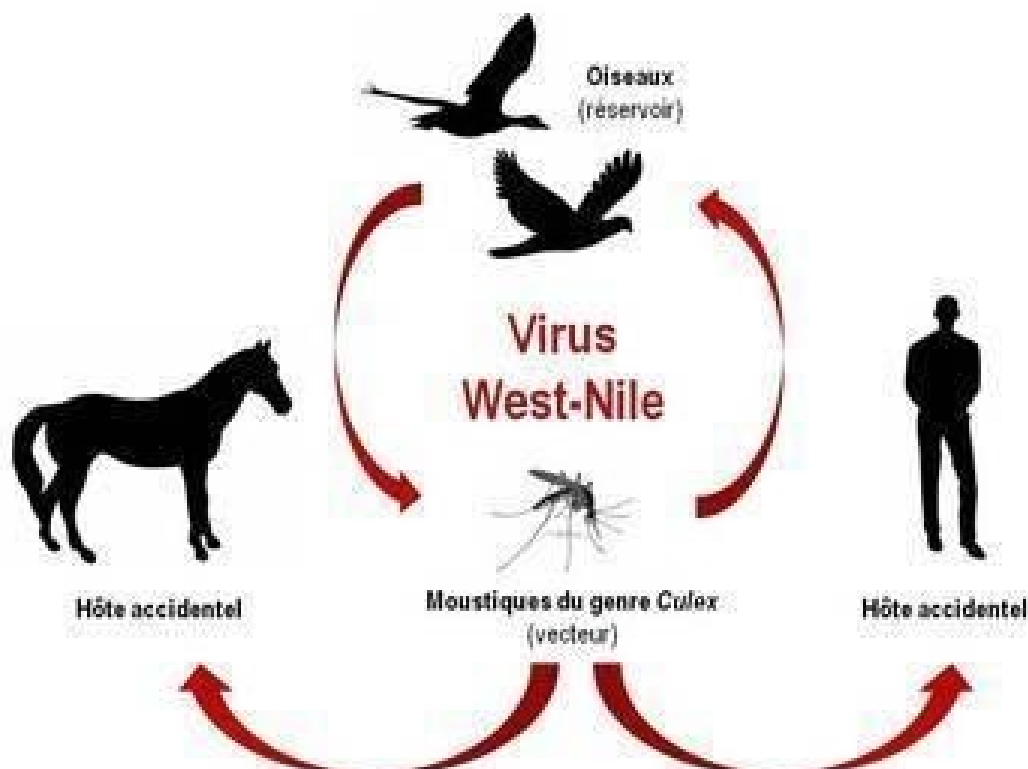
De nombreux cas de Fièvre de West Nile ont été observés en Europe cette année, particulièrement depuis fin juillet, à la fois sur l'avifaune, les équidés et l'Homme. La fièvre de West Nile est une maladie virale saisonnière (été et automne) présente principalement dans le sud de la France. En France métropolitaine, le premier foyer a été détecté par test ELISA le 02/04/2024 en Charente-Maritime chez un équidé asymptomatique dans le cadre d'une enquête sérologique. Ce premier cas a marqué un début de saison de transmission précoce du virus West Nile en France par rapport aux saisons précédentes. A ce jour, 13 cas équinés ont été déclarés par le RESPE dans les régions Occitanie, PACA, Corse, Pays de la Loire et en Guadeloupe dont certains cas se sont accompagnés de signes nerveux graves ayant provoqué la mort ou l'euthanasie. Chez l'Homme, 15 cas ont été observés dans les régions PACA, Occitanie et en Guadeloupe dont 5 ont présenté des formes neuro-invasives nécessitant une hospitalisation. Aucun cas n'a été observé dans l'avifaune. Actuellement au cœur de la saison vectorielle, nous vous invitons à rester vigilants et à sensibiliser vos adhérents sur cette maladie. Tout équidé suspect d'infection au virus West Nile est à déclarer auprès de la DD(CS)PP ainsi qu'au RESPE (« Syndromes Nerveux » ou « Syndrome Fièvre Isolée »).

Pour mémoire, la Fièvre West-Nile est une maladie virale transmise par les insectes piqueurs, cette maladie peut atteindre les oiseaux, les équins et l'homme. De nombreuses autres espèces peuvent héberger le virus même si elles sont considérées comme des impasses.

Chez le **cheval**, l'infection est parfois inapparente et peut aller d'un simple syndrome grippal à une encéphalomyélite à fort taux de mortalité. Les animaux malades meurent dans 10 à 50% des cas : Suite à une diffusion plus importante en France de cette maladie en 2018 avec 27 cas humains, des enquêtes ciblées ont été conduites sur l'avifaune en 2019 qui se sont révélées négatives. Les 13 cas équinés détectés en France en 2019 restaient centrés en Camargue et en Corse.

Chez l'**homme**, l'infection est souvent inapparente mais peut prendre la forme d'une grippe. Des méningites aiguës ou des encéphalites peuvent apparaître dans des proportions qui varient, selon les souches, de 1 à 15 % des cas. La récupération est complète, mais peut être longue. Cependant, le taux de mortalité peut varier de 3 à 15% selon la souche, le statut immunitaire et l'âge des patients (les individus âgés étant plus sensibles que les jeunes).

Chez les **oiseaux**, l'infection par le virus West Nile est la plupart du temps asymptomatique. Cependant, des manifestations neurologiques ont pu être observées lors d'infections naturelles chez les pigeons en Egypte voire parfois une forte mortalité dans certaines flambées de la maladie comme aux Etats-Unis.



Que faire en prévention ?

La transmission par les moustiques à partir d'oiseaux sauvages infectés rend la lutte contre cette maladie délicate. Ce ne sont pas les chevaux malades qui sont sources de virus, mais les réservoirs, donc les moustiques et les oiseaux.

La prévention consiste à limiter le contact des chevaux avec les moustiques pendant les périodes à risque (été et automne) :

-Rentrer les chevaux à l'intérieur de bâtiments fermés avant la fin de la journée et les sortir à l'extérieur après le lever du jour (périodes de forte activité des moustiques). Des moustiquaires peuvent être placées à l'entrée des bâtiments. Des pièges à insectes peuvent également être installés dans l'environnement ;

-Limiter les eaux stagnantes (bâches, ornières, zones de piétinement, pots de fleurs, pneus) par leur assèchement ou une interdiction d'accès par exemple ;

-Nettoyer le bac à eau régulièrement.

La **vaccination** est possible et assure une **bonne protection contre la maladie sur la majorité des chevaux**. Plusieurs vaccins sont commercialisés en France.